

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220308-12	<u>Séance du 08 mars 2022 à 18h30</u>
	L'an deux-mille-vingt-deux du mois de mars le huit le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 09 mars 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 25 février 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u>	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : PLATEAU MULTISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de remplacement du plateau multisports situé rue du bas de Boutonneret.

Le budget prévisionnel est de 53 821.80 € T.T.C soit 44 851.50 € H.T.

L'équipement est situé à proximité du nouveau lotissement « le clos champêtre » de 63 logements, de la crèche ainsi qu'à environ 3.km du Quartier prioritaire de la Ville (QPV) des « Champs Montants d'Audincourt ».

Une subvention peut être sollicitée à l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) dans le cadre du « Programme des équipements sportifs de proximité » ainsi qu'à la Région Bourgogne Franche-Comté sans le cadre de l'aménagement sportif du territoire.

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Co-financeurs	Dépenses subventionnables en € HT	Taux de subvention	Subventions escomptées	%
				Sur total T.T.C.
AGENCE NATIONALE DU SPORT	44 851.50	60%	26 910.90	
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE		20 %	8 970.30	
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES			35 881.20 €	66.67%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT			17 940.60 €	33.33%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.			53 821.80 €	100 %

La Commission Environnement, réunie 14 février 2022, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**.....

- sollicite l'aide financière de l'Agence Du Sport et de la Région Bourgogne Franche Comté,
- se prononce sur le plan de financement ci-dessus,
- s'engage à inscrire au BP 2022 les crédits nécessaires à l'opération,
- s'engage à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 08 mars 2022

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET